



Saint-Denis, le 2 mars 2012

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE
Séance du 17 novembre 2011
Modifié lors de la séance du 1^{er} mars 2012

Membres présents :

Mesdames : Catherine FRUTEAU, Marie-Noëlle SIMON

Messieurs : Taha BANGUI, Yves CROISSANT, Jean-François HOARAU, Nicolas MOREAU, Jean-Marc RIZZO, Jean-Baptiste SEUBE

Membres représentés :

Madame Anita GERMOND-MASSON par Monsieur Taha BANGUI

Madame Josette REFUTIN par Madame Marie-Noëlle SIMON

Monsieur Jean-Baptiste SEUBE par Madame Catherine FRUTEAU

Assistent à la séance :

Monsieur Pascal PUIG, Doyen

Madame Martine MARIN, Responsable Administrative

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10 H sous la présidence du Doyen Pascal PUIG.

1 – APPROBATION DUPROCES-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2011

– Procès-verbal adopté à l'unanimité –

2 – COMPTE RENDU PAR L'EQUIPE DECANALE

2.1 – BILAN CAMPAGNE EMPLOI 2012

La liste des demandes d'emplois classées par ordre de priorité telle qu'elle avait été arrêtée et votée par le Conseil de Faculté n'a pas été suivie par la Présidence, en conclusion la Composante ne bénéficie d'aucune création nette.

Nicolas MOREAU souhaite des précisions sur l'emploi d'administratif créé.

En réponse Martine MARIN précise qu'en réalité il s'agit de la restitution d'un emploi de catégorie B vacant qui a été transféré au PROFIL à la rentrée 2011-2012.

Yves CROISSANT :

Les tableaux relatifs à la campagne emploi transmis par la Présidence sont incompréhensibles parce qu'ils mêlent rehaussements, créations et emplois vacants.

En réponse à une demande de Nicolas MOREAU et Yves CROISSANT, le Doyen indique de mémoire qu'il reste 1 ATER Section 05 et 2 ATER Section 02 à la Composante mais cela devra être vérifié.

2.2. – LE C.O.M. -CONTRAT OBJECTIF MOYENS-

Le Doyen remercie les personnels de l'équipe administrative pour leur participation à l'élaboration du C.O.M., ce qui a représenté un travail très important réalisé dans l'urgence avec des indications très floues et parfois contradictoires.

Dans le cadre du dialogue de gestion, chaque Composante a eu une réunion avec l'équipe présidentielle au complet. A cette occasion le Doyen a dit avoir conscience des problèmes de l'Etablissement. Le transfert des compétences se traduit par un transfert des problèmes.

L'Université dans son ensemble est à un carrefour et connaît une évolution radicale très rapide. Il devient obligatoire de chercher des financements à l'extérieur à titre d'exemple création à Paris d'une "Ecole du Droit" montée par d'importants cabinets d'Avocats internationaux dont les droits d'inscription s'élèveraient à 14 000 €. Les diplômes seront délivrés par l'Université de Paris I.

Pascal PUIG a également évoqué deux problèmes :

- l'alourdissement des procédures administratives dans des délais très courts ;
- la volonté politique de centraliser et de mettre en place des services transversaux qui tendent à vider les Composantes de toute substance. Certains de ces services sont pertinents et d'autres beaucoup moins comme l'insertion professionnelle et la valorisation qui depuis de nombreuses années sont des compétences spécifiques de notre Composante.

Des points positifs sont également à noter en ce qui concerne les projets de la Faculté de Droit et d'Economie validés au central :

- le C.A.D.E.G. –Certificat d'Aptitude en Droit, Economie et Gestion– ;
- la S.U.R.F. (nouvelle session de rattrapage).

A l'occasion du dialogue de gestion, le Doyen a fait la présentation suivante

- ❖ 2 volets :
 - 1^{er} volet : le C.O.M. qui intègre les projets d'Excellence, d'Aide à la Réussite, d'Orientation.
 - 2^{ème} volet : le Budget 2012 de la Composante.
- ❖ 4 aspects :
 - Formation
 - Aide à l'Insertion Professionnelle
 - Préprofessionnalisation
 - Licence Professionnelle

Le C.O.M. qui détaille ces différents aspects sera mis en ligne après signature par le Président

2.2.1 – Les Projets d'Excellence

- La Licence Droit mention Patrimoine qui relève d'une habilitation ministérielle.
- Le D.U. "Gestion du Patrimoine" :
Diplôme axé sur le Droit en formation professionnelle continue ouvert aux titulaires d'un Bac plus 2 ou équivalent. Ce D.U. sera totalement autofinancé avec la prise en charge d'un personnel administratif à mi-temps.
- L1 Economie – A.E.S. sur le Campus Sud (Porteur du projet : Yves CROISSANT).
Il n'existe pas de Licence Economie au Tampon. Ce qui a pour conséquence de faire "perdre" à la filière un certain nombre de bons étudiants qui ne souhaitent pas venir à Saint-Denis en L1.
Les maquettes de L1 Economie et A.E.S. sont très similaires en ce qui concerne 9 éléments pédagogiques. En proposant environ 40 H semestre aux étudiants, on peut leur permettre de valider la L1 Economie et la L1 A.E.S. Ce qui leur permettrait de venir en L2 Economie à Saint-Denis.

Pascal PUIG :

La surprise du Président a été grande quant à la proximité des formations. Il craint qu'à terme ce projet prive la L2 A.E.S. du Tampon d'un bon nombre d'étudiants sachant qu'il y a déjà peu d'inscrits. Le Président est

donc favorable pour la mise en œuvre de ce projet à titre d'essai à la prochaine rentrée sous réserve de l'étude des résultats de la L1 en cours.

Yves CROISSANT :

Il existe des similitudes entre les deux formations au niveau L1 mais pas du tout en L2 et il n'est pas envisageable d'ouvrir une L2 Economie au Tampon.

- La Préparation D.C.G. –Droit, Comptabilité, Gestion–

Le Président s'est montré très sceptique et réservé notamment quant au lien avec le domaine de compétences de l'Institut d'Administration des Entreprises avec lequel il faudra prendre attache.

Nicolas MOREAU :

L'I.A.E. a effectivement déjà communiqué sur cette formation qui de toute façon mobiliserait trop de moyens. Le projet est donc abandonné.

- Autres formations à pérenniser :

- Le Collège Droit
- Le Collège Economie
- La Formation chargés de T.D. –financée sur Réussir en Licence–

2.2.2 – L'Aide à la Réussite

1 – Des parcours spécifiques

- Un existant : le C.A.D.E.G.
- Un projet : la "L1 Droit Parcours Progressif"

Il s'agit d'un parcours économique et performant à destination des étudiants de L1 de faible niveau qui sont détectés par tests. La L1 Droit Parcours Progressif comprend les enseignements de la L1 générale plus des cours de culture générale et de français qui remplacent les enseignements dits secondaires, soit environ 48 H par semestre.

A Paris II, les étudiants titulaires d'un Baccalauréat Sciences et Techniques de Gestion (S.T.G.) ont vu leur pourcentage de réussite nettement progressé suite à la mise en place de cette formation il y a trois ans.

Yves CROISSANT :

A priori cet aménagement ne semble pas forcément adapté aux étudiants avec un très faible niveau qui risquent de s'inscrire dans ce diplôme et d'empêcher son bon fonctionnement.

Le Doyen :

Lors de la finalisation du projet, il conviendra de prendre en compte tous les paramètres afin de permettre le meilleur fonctionnement possible.

2 – Le soutien et l'encadrement des chargés de T.D.

Actions financées par le Plan Réussir en Licence qu'il convient de pérenniser.

3 – Autres projets

Il s'agit de trois projets complémentaires :

- Le Concours de plaidoiries Nord/Sud : ce projet concerne à la fois le Plan Réussir en Licence et l'Insertion Professionnelle. Pour Mathieu MAISONNEUVE, qui porte ce projet destiné aux L1 – L2 – L3, il s'agit d'une action sympathique et peu coûteuse. "La Diagonale des Fous du Droit" pourrait être placée sous le parrainage d'un ténor du Barreau dont la présence donnerait de l'ampleur à cette manifestation.
- Projet de Conférences Economiques (Porteur de projet : Thierry BRUGNON) : ce projet vise à obliger les étudiants à lire au moins un livre par mois et à en faire un compte-rendu écrit.

Nicolas MOREAU :

Les projets n'ont pas pu être tous discutés et au regard du peu de moyens disponible dans le Département Economie - A.E.S., un classement des actions va devoir être fait.

- Projet Voltaire : projet peu onéreux et a priori intéressant.

Le Doyen :

Il n'est pas obligé d'arrêter quoi que ce soit dans le cadre du présent Conseil. Le Département Economie-A.E.S. doit pouvoir étudier les différents projets.

2.3. – L'AIDE A L'INSERTION PROFESSIONNELLE VOLET COFIP piloté par Anne-Françoise ZATTARA-GROS

Quatre nouveaux projets :

- Le guide individualisé des formations professionnalisantes de la Faculté de Droit et d'Economie.
- Participation des étudiants à des concours (plaidoiries...).
- "La Diagonale des Fous du Droit".
- Insertion Professionnelle des étudiants de M2 Droit du Patrimoine – Droit Notarial.

2.4. – LA PRE-PROFESSIONNALISATION :

DISPOSITIFS ENVISAGES DANS LE CADRE DE LA MISE EN EOUVRE DE LA REFORME DE LA LICENCE

- L2 - L3 Economie : stage en entreprise obligatoire. Dispositif à revoir en Département. Mais des problèmes liés à la difficulté de trouver des entreprises susceptibles d'accueillir des stagiaires.
- L3 Droit : modification des maquettes –Projet Personnel et Professionnalisant– : Mise en place d'une unité d'enseignement –trois ECTS– consacrée à un projet personnel et professionnalisant. A la suite de "La Conférence des Métiers du Droit". Les étudiants contacteraient le professionnel de leur choix afin par exemple de trouver un stage. L'étudiant devrait dans tous les cas fournir un rapport d'une quinzaine de pages. Les retours des expériences faites dans plusieurs universités de Métropole sont excellents.
- Licence Professionnelle en Economie : Le projet doit être finalisé dans le cadre des habilitations.

Le Doyen demande aux porteurs des projets hors habilitations de rédiger une note qui sera transmise au Ministère par le Président

3 – LE BUDGET

Le Doyen présente la note relative au budget 2012 qui a été élaborée suite au dialogue de gestion du 10 novembre 2011 et dont chaque membre du Conseil a été rendue destinataire. En complément de cette note un document chiffré synthétise le budget 2012 par nature.

- Dotation Globale de Fonctionnement.....	200 000 €
- Taxe d'Apprentissage.....	20 000 €

Il y a donc un maintien de la Dotation Globale de Fonctionnement par rapport à 2011. Un prélèvement de 10 % est effectué au profit de l'Université sur les ressources propres des Composantes.

- Ressources propres prévues :	
• Avant prélèvement.....	88 400 €
• Après prélèvement de 10 %.....	79 560 €

Une partie des ressources propres est d'ores et déjà intégrée dans le budget. Le restant le sera à l'occasion des Décisions Budgétaires Modificatives. L'ensemble des ressources propres 2011 des Composantes a été conservé au Central.

Jean-Marc RIZZO s'interroge sur le devenir de la taxe d'apprentissage versée par une entreprise au profit d'un diplôme précis.

Martine MARIN :

La taxe d'apprentissage est globalisée et lors du reversement par le Central de la taxe 2011 aucune

indication de provenance ou de destination n'était précisé.

Le Doyen :

Le vote sur le Budget n'est plus nécessaire. Par contre il convient de voter sur le C.O.M.

Yves CROISSANT souhaite s'abstenir car le C.O.M. n'a pas été discuté en Département.

Le Doyen ne voit pas d'inconvénient à ce que le vote soit repoussé. Mais il précise que les décisions ont déjà été arrêtées par le Président.

4 – QUESTIONS DIVERSES

4.1. – LE CESAME (Jean-François HOARAU)

Un étudiant ne souhaitant pas participer au CESAME se serait vu menacer de perdre un point sur sa moyenne.

Si cela est vrai, il s'agit d'une intimidation insupportable.

4.2. – L’AFFICHAGE DANS LES LOCAUX DE LA FACULTE DE DROIT ET D’ECONOMIE (Yves CROISSANT)

L’affichage sauvage se développe au sein de la Faculté de Droit et d’Economie. Cet affichage est le fait des étudiants mais également de la Composante elle-même. A titre d'exemple affiches du dernier colloque placardées sur les portes des entrées.

Martine MARIN :

Des panneaux ont été mis à disposition des étudiants et la consigne a été donnée aux agents d'enlever les affichettes et autres publicités qui se trouveraient en dehors de ces espaces. Il est précisé que certaines informations doivent être validées par la Direction de la Composante avant affichage.

L'ordre du jour du Conseil de Faculté étant épuisé, la séance est levée à 12 H 15.

La Secrétaire de Séance,

Le Doyen de la Faculté,

Martine MARIN



Pr Pascal PUIG